

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 11 septembre 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 septembre 2017

Président : Monsieur Christophe MAYET, Maire de Lancrans.

<i>Etaient présents</i>	<i>Mesdames Françoise DUCRET - Marie PEREIRA- Marie-Line VISTALLI- Marjorie MONLOUBOU - Régine LANÇON - Catherine LÉVRIER- Fabienne CESAR</i>
	<i>Messieurs Christophe MAYET – Benjamin VIBERT - Christian DECHELETTE - Hervé PERRIN-CAILLE - Dominique SCHICKER- Guy BEAUREPAIRE - Bernard DUBUISSON</i>
<i>Excusé</i>	<i>Jean-Marc COUTURIER donne pouvoir à Dominique SCHIKER</i>
<i>Secrétaire de séance</i>	<i>Françoise DUCRET</i>
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	<i>Présents : 14 Votants : 15</i>

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 17 Juillet 2017

Le Conseil Municipal approuve sans observation et à l'unanimité, le compte rendu du Conseil Municipal en date du 17 Juillet 2017.

2. Analyse financière des projets Communaux dont le Cœur du Village

M. Alexandre Mougey, Directeur Financier de la Ville de Bellegarde a présenté au Conseil Municipal une analyse détaillée de la prospective financière 2017 – 2020 pour Lancrans. La trésorerie s'avère satisfaisante mais les projets à réaliser vont nécessiter la mise en place d'une ligne de trésorerie et le recours à un emprunt.

3. Délibération 2017-09-01 Ligne de trésorerie

Dans le cadre de l'opération Cœur de Village et conformément à l'analyse financière précédente (cf. paragraphe 2 du présent compte-rendu), Monsieur le Maire propose à l'assemblée de recourir à une ligne de trésorerie, en complément d'un emprunt sur le budget principal, d'un montant de 1 000 000,00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000,00 € afin de financer le projet cité ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à passer une convention de préfinancement avec l'organisme bancaire retenu,
- S'engage à inscrire le montant de cette ligne de crédit au compte 16 du budget primitif 2017.

4. Délibération 2017-09-02 Emprunt

Dans le cadre de l'opération Cœur de Village et conformément à l'analyse financière précédente (cf. paragraphe 2 du présent compte-rendu), Monsieur le Maire propose à l'assemblée de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie sur le budget principal d'un montant de 1 000 000,00 €.

Après en avoir délibéré, 14 voix pour et 1 abstention (M. Christophe MAYET), le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 1 000 000,00 € afin de financer le projet cité ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à passer une convention de préfinancement avec l'organisme bancaire retenu,
- S'engage également à inscrire le montant de cet emprunt au compte 16 du budget primitif 2017.

JT.

Après le vote, Monsieur le Maire explique son abstention par le souci de la maîtrise des dépenses. Son abstention se veut la garante d'une réelle négociation bancaire. Tous les élus seront associés. Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil.

5. Point sur les évolutions nationales et évolution de l'imposition

Le 10 août 2017, Madame Olga GIVERNET, Députée de l'Ain, interrogeait M. le Maire sur les priorités à traiter. Monsieur le Maire présente le projet de réponse aux élus, à savoir :

- Priorités Nationales:

1. Environnement: Établir une réelle politique nationale sur la préservation et l'utilisation des ressources naturelles, notamment les besoins en eau. Diminuer les besoins et diversifier les sources d'énergie, notamment l'énergie solaire. Donner aux collectivités de réelles pouvoirs de prescription.
2. Compétitivité et Pouvoir d'Achat. Baisse drastique des charges salariales et patronales, sans notion de seuil. Stabilité fiscale.
3. Egalité des statuts. Favoriser l'évolution, l'adaptation des collectivités (personnel / compétences) aux changements liés aux transferts de compétences et services à la population. Rapprochement de la fonction publique vers le privé. Réforme des régimes spéciaux et exceptions.

- Priorités territoriales:

1. Ecole: Renforcement des moyens dans les écoles primaires. La diversité est une richesse, à condition de s'en donner les moyens. Dédoulement des classes.
2. Organisation territoriale: Vues les baisses des dotations (DGF) et des projets remettant en cause l'indépendance fiscale des Communes (notamment taxe d'habitation), nécessité de clarifier l'organisation territoriale de notre pays.
Déficit: Nécessité aussi de baisser les dépenses "nationales" de l'Etat et clarifier les objectifs nationaux de l'Etat
3. Transport :
Réouverture de la ligne ferroviaire "au pied du Jura"
Création d'une liaison routière Pays de Gex (2 voies) avec l'autoroute A40 "côté Haute-Savoie" (Valleiry).

6. Délibération 2017-09-03 Décision modificative budgétaire n° 2 Budget Général

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre les décisions modificatives budgétaires suivantes, pour le budget général. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise les modifications budgétaires suivantes :

<i>Compte</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
	<i>Dépenses de fonctionnement</i>	
73921 -014	<i>Prélèvement reversement fiscalité</i>	55 218,03 €
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	-138 827,03 €
678-67	<i>Autres charges exceptionnelles</i>	30 000,00 €
	<i>Recettes de fonctionnement</i>	
73211-73	<i>Attribution de compensation</i>	-53 609,00 €
	<i>Dépenses d'investissement</i>	
2138 op 250	<i>Autres constructions (aménagement cœur village)</i>	-29 154,18 €
	<i>Recettes d'investissement</i>	
13251 -13	<i>Subventions d'équipement non transférable</i>	109 672,85 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	-138 827,03 €

7. Délibération 2017-09-04 Décision modificative budgétaire n° 2 Budget Assainissement

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre des décisions modificatives budgétaires suivantes, pour le budget général. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise les modifications budgétaires suivantes :

dst.

Compte	Libellé	Montant
	Dépenses de fonctionnement	
6541-65	Créances admises en non-valeur	35 €
626-011	Frais postaux et télécommunication	- 35 €

8. Délibération 2017-09-05 Durée des amortissements du Budget Eau

Le Maire expose que les investissements et les subventions reçues pour ceux-ci doivent obligatoirement faire l'objet d'amortissement pour le budget eau. Ces amortissements sont régulièrement effectués mais aucune délibération fixant la durée d'amortissement n'a été retrouvée.

Il propose au Conseil municipal de fixer ces durées telles qu'elles sont actuellement prises en compte, c'est-à-dire 60 ans pour les réseaux d'eau et installations de traitement d'eau et 10 ans pour les matériels et mobiliers.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la durée d'amortissement des biens dans le budget eau à :

- 60 ans pour les réseaux d'eau et installations de traitement d'eau
- 10 ans pour les matériels et mobiliers

9. Délibération 2017-09-06 Durée des amortissements du Budget Assainissement

Le Maire expose que les investissements et les subventions reçues pour ceux-ci doivent obligatoirement faire l'objet d'amortissement pour le budget assainissement. Ces amortissements sont régulièrement effectués mais aucune délibération fixant la durée d'amortissement n'a été retrouvée.

Il propose au Conseil municipal de fixer ces durées telles qu'elles sont actuellement prises en compte, c'est-à-dire 60 ans pour les réseaux de collecte et de refoulement et 10 ans pour les matériels et mobiliers.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la durée d'amortissement des biens dans le budget assainissement à :

- 60 ans pour les réseaux de collecte et de refoulement
- 10 ans pour les matériels et mobiliers

10. Délibération 2017-09-07 Mise en séparatif de l'assainissement collectif - 1ère tranche - Aides du Département et de l'Agence de l'Eau

Monsieur Benjamin VIBERT explique que les opérations de mise en séparatif de l'assainissement collectif du hameau de Ballon – 1^{ère} tranche sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018). Il propose donc au Conseil Municipal de valider le projet et de demander l'aide auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la totalité de l'opération « Mise en séparatif de l'assainissement collectif du hameau de Ballon – 1^{ère} tranche » (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...),

- Valide le montant total HT de 1 241 863.42 € de l'opération, et les modalités financières de cette dernière,
- Valide l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération « Mise en séparatif de l'assainissement collectif du hameau de Ballon- 1^{ère} tranche »
- Sollicite les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour cette opération,
- Autorise, pour cette opération « Mise en séparatif de l'assainissement collectif du hameau de Ballon- 1^{ère} tranche », le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la Commune de Lancrans et à la lui reverser
- Demande l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

11. Délibération 2017-09-08 Règlement intérieur de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire suite au passage de la semaine de 4 jours

Monsieur le Maire rappelle que la Commune organise dans le groupe scolaire de Pierre Longue, un service de restauration scolaire et d'accueil périscolaire. C'est un service municipal facultatif, proposé aux familles, dont le fonctionnement est assuré par des agents municipaux sous la responsabilité du Maire et régi par un règlement intérieur. Or, suite à la nouvelle modification des rythmes scolaires, il est indispensable de revoir le règlement intérieur de ces services.

Madame Marie PEREIRA, expose aux membres du Conseil Municipal, les modifications qui ont dû être apportées à ce document. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le règlement intérieur concernant le service de restauration scolaire et d'accueil périscolaire, tel qu'il a été présenté.

12. Délibération 2017-09-09 Contrat d'apprentissage

Le Maire rappelle à l'Assemblée son accord de principe pour le recrutement d'un apprenti au service scolaire à compter de la rentrée scolaire 2017-2018.

Il demande au Conseil Municipal de confirmer cette décision et de conclure pour la rentrée scolaire 2017-2018 le contrat d'apprentissage suivant :

Service	Diplôme préparé	Durée de la formation
Scolaire	C.A.P Accompagnant Educatif Petite Enfance	2 ans

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire, d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis, d'inscrire au budget les crédits correspondants.

13. Délibération 2017-09-10 Adhésion Schéma de mutualisation intercommunal aux services communs finances, RH, juridique/marchés publics et informatique CCPB et Ville de Bellegarde au 1er janvier 2018

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence depuis fin 2016 d'une convention de création de services communs entre la Commune de Bellegarde-sur-Valserine et la Communauté de Communes du Pays Bellegardien pour une mise en commun de leurs services fonctionnels en matière de ressources humaines et prévention des risques, finances, affaires juridiques et commande publique, et informatique. Destinée à être étendue aux communes de la CCPB, il rappelle également la difficulté de recruter du personnel disponible et compétent dans ces domaines techniques surtout dans une collectivité de petite taille comme Lancrans. Dans l'optique de réorganisation du service administratif, il propose à l'Assemblée de bien vouloir délibérer pour l'adhésion de la commune à ces services communs à compter du 1^{er} janvier 2018 ; ce qui impliquera le transfert du personnel de Lancrans, occupant actuellement ces fonctions, à la commune de Bellegarde-sur-Valserine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander l'adhésion de la commune de Lancrans aux services communs de la CCPB et de la commune de Bellegarde-sur-Valserine à compter du 1^{er} janvier 2018 et à signer tout document s'y rapportant.

14. Point d'information sur les projets

Monsieur le Maire remet un document de synthèse sur l'ensemble des projets afin que tous les élus aient le même niveau d'information.

15. Comptes rendus des commissions

Affaires Scolaires

Madame Marie PEREIRA précise que le rythme scolaire est revenu à 4 jours. La rentrée scolaire s'est bien déroulée ; la municipalité a offert le goûter de bienvenue. L'encadrement est assuré par M. Gaëtan LIOGIER D'ARDHUY, nouveau directeur.

Travaux

Monsieur Christian DECHELETTE évoque le dossier en cours relatif à l'accessibilité des locaux ; les consultations auprès des entreprises se poursuivent.

Le groupe scolaire de Pierre Longue vient d'être quant à lui équipé de la fibre optique.

Vie Associative

Madame Régine LANCON rappelle que dans le cadre de la « Semaine Bleue », une journée intergénérationnelle se déroulera le 3 octobre 2017 à la Salle des fêtes de Châtillon-en-Michaille.

Urbanisme

Rien à signaler.

16. Questions diverses

Il a été abordé la question de l'éclairage du jeu de boules. Monsieur Christian DECHELETTE se charge de ce dossier.

Monsieur Dominique SCHIKER remercie les chasseurs pour leur invitation et félicite ces derniers pour les travaux effectués dans le local communal mis à disposition gracieuse de « Maison Rouge ».

Monsieur Benjamin VIBERT fait part d'une nouvelle réglementation en matière de lutte incendie qui relève désormais de la responsabilité du Maire et qui impose la mise en œuvre de bornes d'incendie et de poches/réservoirs d'eau. Se pose alors la question des logements isolés. Monsieur Benjamin VIBERT souhaite qu'une approche coordonnée puisse se faire au niveau du Pays Bellegardien.

Monsieur le Maire précise que NOVADE annonce la clôture à venir de la ZAC DE LA FOLATIERE.

Monsieur le Maire expose :

- Que la Commune a demandé à deux propriétaires l'achat d'une bande de terrain d'une largeur de 1 mètre environ, ce qui devrait permettre par la suite de créer des places de parking et de résoudre les stationnements gênants. Le prix du rachat sera équivalent au prix de vente.
- Qu'il a demandé à NOVADE la possibilité d'acheter une bande de terrain d'environ 1 mètre de largeur afin d'avoir deux places de parking complètes. En effet, aujourd'hui, la moitié des places lui appartient. Les membres du Conseil approuvent. Le prix de vente sera au moins équivalent au prix d'achat du terrain par NOVADE au vu des travaux déjà engagés par le requérant.

Une opération de promotion immobilière est relancée par NOVADE ; elle s'inscrit pleinement dans le projet « Cœur de Village ». La commune abonde pour moitié afin de lui donner plus de visibilité et d'impact.

17. Agenda

Remise par Monsieur le Maire des plannings des prochaines commissions et manifestations à venir.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres points à aborder.

Sans observation, ni question, Monsieur le Maire lève la séance à 22h10.

**La secrétaire de séance,
Françoise DUCRET**

**Le Maire,
Christophe MAYET**



